



Association des propriétaires
au Domaine Mont-Orford

Communiqué – AVRIL 2020

CORONAVIRUS

Les mesures de confinement et distanciation sociale mises en place par notre gouvernement depuis quelques semaines semblent bien respectées dans le domaine puisqu'aucun cas de Covid-19 ne nous a été rapporté à ce jour. Par les jours de beau temps, nous sommes nombreux à sillonner les rues du domaine et il est remarquable d'observer que tous prennent au sérieux et respectent les consignes. Chapeau !

Monsieur Côté de DMO Inc. nous a fait savoir qu'il fera parvenir comme à l'habitude ses factures pour l'utilisation de la plage et des installations sportives à la fin mai. Pour vous éviter d'avoir à émettre des chèques ou de vous présenter au bureau, il sera possible et souhaitable d'acquitter lesdits frais par transfert Interac. Puisqu'il est encore trop tôt pour encadrer l'utilisation de la plage, Monsieur Côté attend les mesures de déconfinement de la part du gouvernement et vous tiendra au courant des procédures au cours des prochaines semaines.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

L'assemblée générale annuelle qui devait avoir lieu le dimanche 3 mai prochain a dû être reportée à une date indéterminée compte tenu des mesures de distanciation actuellement en vigueur.

Nous n'excluons pas la possibilité de la tenir virtuellement grâce à une plateforme vidéo de type Skype ou Zoom. Comme l'exige les règlements en vigueur nous tenterons de tenir l'assemblée annuelle avant le 29 juin prochain. Un avis de convocation devra vous être envoyé par courriel au plus tard 15 jours avant la tenue de celle-ci.

CORVÉE DE NETTOYAGE AU DOMAINE

Cette activité annuelle qui devait avoir lieu comme à chaque printemps au début mai de concert avec la municipalité a également été annulée. Cependant, **un conteneur sera installé du 9 au 18 mai prochain** à la caserne de pompiers du Chemin North. Un autre conteneur sera également installé à l'hôtel de ville. L'installation de ces deux conteneurs sur une période de 10 jours permettra de couvrir un plus grand territoire et de respecter les consignes de distanciation.

Nous vous invitons à nettoyer vos fossés et **individuellement** d'aller porter ce que vous aurez ramassé entre ces deux dates. En ce qui a trait aux abords de rues, nous savons que plusieurs d'entre vous prennent des marches quotidiennement durant le confinement. Ne serait-il pas souhaitable d'apporter avec soi un sac pour ramasser ce qui se trouverait sur votre route ?

La municipalité d'Austin offre à ses citoyens l'accès gratuit à l'écocentre de Magog (de nouveau ouvert depuis la semaine dernière). Cependant, vous devez vous inscrire auprès de la Municipalité d'Austin pour utiliser ce service la première fois. Faites-en la demande soit par téléphone (819-843-2388) ou par courriel (info@municipalite.austin.qc.ca). Une carte que vous devrez présenter à l'écocentre vous sera envoyée par la poste donc prévoyez le délai avant de pouvoir vous y rendre. Conséquemment, **aucun matériau de construction ou rénovation** ne doit être apporté dans les conteneurs qui seront mis à votre disposition à la caserne du chemin North ni à l'Hôtel de ville.



FEUX À CIEL OUVERT : **INTERDITS**

FEUX DE FOYER EXTÉRIEURS AVEC PARE-ÉTINCELLES :
AUTORISÉS

BESOINS – BANQUE ALIMENTAIRE MEMPHRÉMAGOG BAM

Compte tenu de la crise liée au COVID-19, la Banque Alimentaire de Memphrémagog (BAM) reçoit actuellement une forte quantité d'appels et de demandes de gens ayant perdu leur emploi. De plus, dû à la nouvelle directive du premier ministre Legault de continuer la pause jusqu'au 4 mai, la BAM anticipe des problèmes d'approvisionnement.

Lors d'un récent courriel nous vous avons informé que la cotisation annuelle pour l'exercice 2020-2021 a été annulée. À cet égard, nous invitons tous nos membres à donner généreusement l'équivalent de la cotisation.

Pour faire un don :

<https://www.canadahelps.org/fr/organismesdebienfaisance/banque-alimentaire-memphremagog-inc/>

Merci de votre générosité !

POULAILLERS INTERDITS AU DOMAINE

Devant l'engouement envers les poules et les poulaillers observé dans les tendances de consommation ces temps-ci, nous devons vous rappeler qu'ils sont interdits au domaine par règlement municipal. Dans un environnement comme le nôtre, cette activité risque d'attirer divers prédateurs (coyote, renard, etc.) qui pourraient être un danger pour nos animaux de compagnie et pour la population en général.

BÉNÉVOLES

Le mois d'avril soulignait l'engagement, le dévouement, la générosité et l'altruisme de tous les bénévoles. Applaudissons haut et fort les bénévoles de tous les secteurs.

<http://nounoudunord.centerblog.net/>

